



DEPARTEMENT DU RHONE  
**Mairie de Saint Just d'Avray**



**Compte-rendu du conseil municipal du 13/09/2016**

**Membres présents à la séance :** Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, B. BOURBON, JM LERISSEL, JM GARNIER, G. CHARPIN, Y.MOREAU.

**Secrétaire de séance :** G. CHARPIN

**Absents excusés :** R. MAYNARD, pouvoir donné à AM LLOMBARD ; S. CORGIER, pouvoir donné à C. GALILEI

**Absent :** S. KASPRZYK.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 5/07/2016 et du 25/08/2016.

1/ Délibération pour annulation de la délibération n°24-2016 (autorisation de signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations).

2/ Délibération pour autorisation de signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations.

3/ Délibération pour modification des horaires du poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet et annualisation du temps de travail – 1<sup>er</sup> poste.

4/ Délibération pour modification des horaires du poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet et annualisation du temps de travail – 2<sup>ème</sup> poste.

5/ Délibération pour définir le loyer du garage place du souvenir Français attenant à l'appartement situé rue de la Guille.

6/ Délibération pour définir les conditions de location pour l'installation d'un ostéopathe dans la salle du fond du local médical.

7/ Délibération pour nouvelle convention d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR avec le département et la COR.

Travaux à venir :

-Abri de jardin du tennis club, inscrit au contrat pluriannuel 2011-2013, opération n°7

-Drainage du terrain de foot

-Aménagement du Columbarium

-Activités périscolaires 2016-2017

-Point sur le commerce de la boulangerie/épicerie

Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5/07/2016**

## Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/08/2016 reportée au prochain conseil

\*\*\*\*\*

1/ Délibération pour annulation de la délibération n°24-2016 (autorisation de signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations).

Madame le Maire rappelle la délibération n°24-2016 concernant l'autorisation de signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations.

Considérant que le coût engagé pour la commune se monte à 2 067,10€ HT alors que le montant qui avait été indiqué est de 1 090,02€ HT, Madame le Maire propose d'annuler la délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

2/ Délibération pour autorisation de signature d'une convention avec l'Etat dans le cadre de l'installation ou du raccordement d'une sirène communale au système d'alerte et d'information des populations.

Madame le Maire explique que l'Etat a fixé comme objectif prioritaire la modernisation de l'alerte à la population, qu'il s'agit de doter les communes d'un réseau performant et résistant. De ce fait, une convention entre la commune et l'Etat doit être signée, cette convention engage la commune à produire, préalablement au raccordement de la sirène au SAIP (système permettant de déclencher la sirène à distance), un rapport de visite de contrôle annuel de la conformité électrique des installations, à assurer l'entretien et le remplacement de la sirène, à assurer la prise en charge financière et technique du raccordement au réseau électrique et à assurer les actions de maintenance de premier niveau. Les coûts à la charge de la commune seraient de :

- 1 090.02€ HT pour installation et raccordement d'une nouvelle armoire électrique
- 977.08€ TTC pour le raccordement de la sirène existante.

Considérant la mesure du risque potentiel par rapport au coût engagé pour la commune, **après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité n'adopte pas la convention.**

\*\*\*\*\*

3/ Délibération pour modification des horaires du poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet et annualisation du temps de travail – 1<sup>er</sup> poste.

Madame le Maire propose de modifier le temps de travail du poste d'Adjoint Territorial d'Animation, délibération du 18/06/2014, poste créé à temps non complet pour une durée de 16 heures hebdomadaires. Ces modifications interviennent suite à la réduction des heures d'ouverture de la garderie. Le temps de travail hebdomadaire sera dorénavant de 15h25.

Elle propose un temps annualisé de 536 heures 20, soit 11h73 hebdomadaires annualisées.

La rémunération sera lissée sur l'année.

### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

4/ Délibération pour modification des horaires du poste d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet et annualisation du temps de travail – 2<sup>ème</sup> poste.

Madame le Maire propose de modifier le temps de travail du poste d'adjoint territorial d'animation, délibération du 18/06/2014, poste créé à temps non complet pour une durée de 11 heures hebdomadaires. Le temps hebdomadaire de travail sera dorénavant de 11h30.

Elle propose un temps annualisé de 395h88, soit 8h66 hebdomadaires annualisées.

La rémunération sera lissée sur l'année.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

5/ Délibération pour définir le loyer du garage place du Souvenir Français attenant à l'appartement situé rue de la Guille.

Madame le Maire explique que le logement rue de la Guille sera reloué à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016. La nouvelle locataire a fait une demande afin de pouvoir louer le garage attenant au logement. Il convient donc de définir le prix de la location du garage. Mme le Maire propose un tarif de 40 € mensuels. La mairie conservera un droit de passage pour pouvoir accéder à une trappe.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à rédiger et signer le bail pour la location du garage.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

6/ Délibération pour définir les conditions de location pour l'installation d'un ostéopathe dans la salle du fond du local médical.

Madame le Maire rappelle l'éventuelle installation d'un jeune ostéopathe, M. Johan Candelier, dans la salle du fond du local médical. Il est nécessaire d'en définir les conditions de location.

Mme le Maire propose d'exonérer M. Candelier de loyer pendant 6 mois afin de lui permettre son lancement. Les charges d'eau, électricité et chauffage lui reviendront (versement d'un acompte de 30 euros chaque mois), ainsi que l'entretien des locaux. Une convention sera signée pour cette période de 6 mois.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter ces conditions et de l'autoriser à signer la convention.

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

7/ Délibération pour nouvelle convention d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR avec le département et la COR.

Madame le maire explique qu'afin d'harmoniser la gestion et le suivi du PDIPR sur le nouveau territoire, le département et la COR ont travaillé sur une nouvelle convention d'aménagement et d'entretien commune aux 3 secteurs, Haute Vallée d'Azergues, Pays d'Amplepuis Thizy et Pays de Tarare.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer et de l'autoriser à signer la convention et tous documents s'y référant.

**Adopté à l'unanimité**

La convention définit les responsabilités de chacun. La commune est concernée financièrement en cas d'ouverture d'un nouveau chemin; sinon, tous les frais d'entretien se répartissent entre le département et la COR, comme c'était le cas auparavant.

\*\*\*\*\*

**Travaux à venir :**

**-Abri de jardin pour local du tennis club**

Après 2 refus de permis de construire pour l'installation d'un bungalow, la déclaration de travaux a été accordée tacitement pour l'installation d'un abri de jardin d'un commun accord avec le président du club.

Les travaux sont prévus pour le 10 octobre.

Montant estimatif des travaux (inscrits au contrat pluriannuel 2011-2013, opération n°7) :

- L'entreprise EGVA interviendra (dalle + évacuation) : 4082,79 €,
- la société Synergie Sports : 7423,88 € pour l'installation de l'abri
- la société Fluidelec : 1596, 50 € (électricité, plomberie et meuble évier, chauffe-eau)

Coût total HT :	13103,17 €,
Subvention du Département	7861.90
Coût de revient pour la commune :	5241,27 €.

#### **-Drainage du terrain de foot :**

L'eau ne s'évacue pas en cas de fortes pluies, ce qui a provoqué des annulations de match. Des carottages avaient être réalisés : la couche supérieure est sensiblement trop compacte, les drains doivent être contrôlés. Il a donc été validé avec le CASJ de vérifier les drains ; Ils représentent 13 tronçons de 60 m de long.

2 solutions sont possibles : un passage de caméra (1052 € HT) ou un curage (1157 € HT) par la société Charin. Le terrain ayant été créé en 1994, l'option de faire un curage des drains ne pourrait donc être que bénéfique, cette opération n'ayant jamais été effectuée. Plusieurs décompactages ont été réalisés, le dernier datant de 2013. Le terrain demande un entretien plus régulier.

Avis favorable du conseil pour un curage.

#### **-Aménagement du Columbarium.**

2 devis ont été réalisés : terrassement, couches de réglage, bordures démontables (rondins traités), traitement de la terre, toile de sol Géotextil, fourniture des plantations, gravier St Martin.

Société Rochon 2227,15 € HT

Société Aba'taille 4045 € HT

Les travaux sont prévus mi-novembre. La société Rochon les effectuera.

**Travaux de mise en accessibilité** concernant l'église, la salle Valenciennes, la salle de musique pour un montant de 33 653.33 € HT . Un dossier de demande de subvention (fonds de soutien à l'investissement de l'Etat) avait été déposé, une subvention de 8413 € nous a été accordée ; les travaux vont pouvoir débuter.

#### **-Activités périscolaires 2016-2017 :**

Le coût des fournitures et des intervenants se monte à 1884,95 € pour 2015/2016.

Pour cette nouvelle année 2016/2017, le thème est principalement les jeux. Une activité « phare » sera proposée pour chaque demi-journée, en alternance avec des ateliers tournants proposés par les animatrices.

Les effectifs sont stables (entre 25 et 30 enfants).

M. Bourbon intervient bénévolement jusqu'en décembre pour la création de jeux en bois, accompagné de Jean-Marc Durdilly et d'autres personnes qui interviendront à sa demande ; le conseil remercie vivement M. Bourbon pour son implication ainsi que tous les bénévoles pour leur participation.

L'activité se déroule en 3 étapes :

semaine 1 : fabrication, semaine 2 : peinture, semaine 3 : vernis.

En mars/avril, les Ludophiles viendront pour la deuxième année consécutive faire profiter les enfants de séances de jeux de société.

La fin d'année sera plus basée sur des activités d'extérieur.

Des ateliers cuisine sont organisés ponctuellement avant les vacances.

**-Point sur le commerce de la boulangerie/épicerie :** La cessation d'activité devrait être prononcée prochainement.

Concernant le projet, 2 agences ont déjà été rencontrés : la société BBZ et la société Baron qui vont prochainement proposer un devis.

Un nouveau rendez-vous est prévu avec la société Desperrier.

Le futur boulanger prospecte de son côté pour les fournisseurs de matériel. Il aura un rendez-vous avec Mr Gomez à la COR pour établir un budget prévisionnel afin de déterminer si le projet est viable pour lui d'un point de vue familial.

#### **Questions diverses.**

-Le 3 novembre aura lieu une animation pour les seniors en lien avec la Haute Vallée d'Azergues, un goûter avec spectacle sera proposé à Lamure sur Azergues aux personnes de plus de 62 ans et leur sera offert par la commune. Un courrier sera adressé aux personnes avec un coupon réponse à rendre par l'intermédiaire du club seniors et du comité des anciens. Les personnes devront co-voiturer.

-Ligne SNCF Paray-Le-Monial/Lyon : Un « Train des élus » va être mis en place pour montrer leur soutien et l'importance de cette ligne.

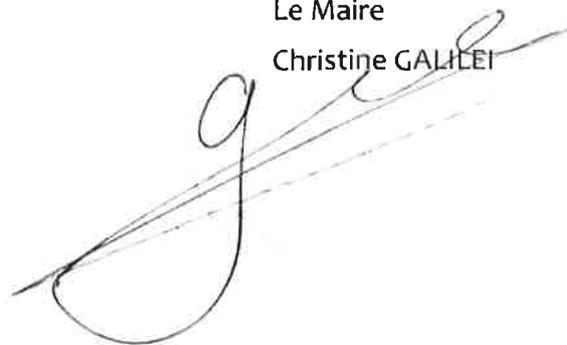
Prochains conseils :

Mardi 4 octobre 2016, 20h30

Mardi 8 novembre 2016, 20h30

Le Maire

Christine GALLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine GALLET', written over a horizontal dashed line. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'C'.